

ANGY INFOS

OCTOBRE 2015

DÉFENDONS LES INTÉRÊTS DE NOTRE VILLAGE

DANS CE NUMÉRO :

ÉDITORIAL DU MAIRE	1
LA RÉOUVERTURE DE L'ÉGLISE	2 3
RENTRÉE SCOLAIRE	4
LA MATERNELLE REFAITE	5 6
DE NOUVELLES ACTIVITÉS	7
ASSOCIATIONS: PREMIÈRE FÊTE	8 9
RETOUR SUR LA FÊTE COMMUNALE	10 12
DERNIERS ÉVÉNEMENTS	13
CONSEIL MUNICIPAL	14

MAIRIE PRATIQUE

4, place Henri-Barbusse
Tél. : 03.44.56.53.25
E-mail : contact@mairieangy.fr
Fax : 03.44.56.86.20
► **Service Jeunesse** :
tél. 09.72.47.69.83
► **Service Etat-civil, location de salles** : tél. 09.72.47.69.84
► **Service administratif** :
tél. 09.72.47.69.81
Site Internet : www.mairieangy.fr



A l'heure où les aides de l'Etat se font plus rares, il est capital de défendre les intérêts de notre commune. C'est ce que nous avons fait avec mes deux adjoints en manifestant, avec 250 autres élus de l'Oise, devant la préfecture de Beauvais le 9 octobre. La délégation dont je faisais partie a expliqué au Préfet les difficultés auxquelles les maires sont confrontés avec le désengagement progressif de l'Etat. Mais ces nuages sombres ne doivent pas cacher ce dernier trimestre marqué par des événements très agréables. Vous les retrouverez dans ces pages, mais je veux citer la fête communale préparée par le comité des fêtes avec un très beau cortège fleuri, la réouverture de notre belle église, la 1ère journée des associations très conviviale, l'opération « Nettoyons la nature » du service Jeunesse ou encore la bourse aux vêtements et jouets orchestrée par l'AJLA

et le CCAS. Des moments privilégiés qui ont réuni les Angylois.

Pendant les vacances, de nombreux travaux ont

été réalisés. Car si vous ne croisez pas les employés communaux dans les rues, c'est qu'ils sont affectés à d'autres tâches : création de la boîte à livres, peintures des portes et fenêtres de l'école, pose du grillage de la cour de maternelle, nettoyage des greniers, etc. J'en profite pour rappeler que les riverains sont responsables de leur portion de trottoir, et que par civisme chacun peut contribuer à la propreté du village. Cet été, Alain Martin, 1^{er} adjoint, a élaboré le dossier d'accessibilité pour les bâtiments communaux que nous avons déposé avant le 27 septembre pour bénéficier d'un délai afin d'engager les travaux imposés. Nous reviendrons en détail sur les chantiers que nous devons mener, mais sachez que pour rendre tous nos bâtiments communaux accessibles aux personnes handicapées, nous devons déboursier plus de 127 000 € ces six prochaines années.

Dans le domaine scolaire, Patricia Callard, 2e adjointe, continue de convaincre des familles à scolariser leurs enfants à Angy. Elle a été aidée dans sa démarche par la cantine devenue indispensable, et par l'ouverture du périscolaire le mois dernier. Au total, 102 enfants garnissent les quatre classes de notre école. Une école pour laquelle nous avons débloqué 31 700 € depuis le début de l'année, ainsi décomposés (hors salaire du personnel communal) : travaux (sans la main d'œuvre) 2 521 € ; mobilier 3 340 € ; sécurité des lieux et mise aux normes 4 391 € ; consommables (eau, électricité, fioul, téléphone) 9 708 € ; enfin, fournitures scolaires et ateliers pédagogiques 11 740 €.

Toujours à propos de l'école, nous ne pouvons que nous réjouir du succès de la cantine : en 8 semaines, 1 219 repas ont été servis ! Et la fréquentation du périscolaire mis en place matin et soir pour répondre à la demande de parents progresse. Enfin, 26 petits Angylois ont profité du centre de loisirs de la Toussaint. Voilà qui nous conforte dans nos choix pour rendre le quotidien de chacun toujours plus agréable.

**Votre Maire,
Marie-Chantal NOURY**

L'ÉVÉNEMENT

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Plus de 200 personnes ont assisté samedi 26 septembre à la réouverture de l'église Saint-Nicolas d'Angy. Un événement pour le village puisque l'édifice religieux était fermé au public depuis 9 ans pour cause de travaux. Dans son discours, le Maire d'Angy, Marie-Chantal Noury, a rappelé « qu'ils soient pratiquants réguliers, simplement croyants ou sans opinion religieuse, quasiment tous les habitants d'un village se retrouvent autour de leur clocher au fil de leur existence. L'édifice est chargé de rythmer le temps qui passe, et sa cloche de ponctuer les joyeuses manifestations comme les cérémonies douloureuses ».

Le Maire a indiqué avoir poursuivi « les travaux de restauration entrepris

par l'ancienne municipalité car réhabiliter et entretenir notre patrimoine local, et en particulier notre église, figuraient parmi les priorités de notre programme ». Elle a tenu à remercier « les employés des services techniques, les scouts de Mouy lesquels, avec quelques élus et des bénévoles, ont toiletté l'église pour sa réouverture, toutes les entreprises qui ont concouru à lui redonner son cachet, l'Etat et le conseil départemental pour leur important soutien financier ». Et de conclure : « Napoléon Bonaparte affirmait: « Les peuples passent, les trônes s'écroulent, mais l'église demeure ». Ressuscité plus d'un millénaire après sa construction, je forme le vœu que cet édifice puisse rassembler les Angylois pendant encore des siècles ».

Vice-président du conseil départemental, Olivier Paccaud s'est aussi appuyé sur Napoléon : « Du haut de ce beau clocher, des siècles



d'Histoire et de civilisations nous contemplent ». Il s'est réjoui que « les communes restaurent nos églises, ces Bibles de pierres ». C'est M. Roland Rouyère, patriarche d'une famille connue et dévouée d'Angy, qui a remis au père Cordeiro, curé de Mouy, une symbolique grande clé. « Je remercie le père Cordeiro pour son aide, et je suis convaincue qu'il saura faire vivre cette charmante église comme elle le mérite », a terminé le Maire. Une messe a marqué cette réouverture au terme de laquelle les participants ont pu découvrir son architecture, écrire sur le Livre d'Or et se retrouver autour du vin d'honneur.



929 000 € DE TRAVAUX

A la suite des travaux déjà réalisés, les employés communaux ont débarrassé le clocher de dizaines de kilos de fientes de pigeons accumulées au fil du temps, et ont posé un grillage indispensable pour garantir la propreté du lieu l'an dernier. En 2015, la municipalité a fait réaliser une mise aux normes électriques. Une centaine de chaises, des lustres et des spots pour distribuer un meilleur éclairage et mettre en valeur l'édifice, et divers matériels, notamment pour équiper la sacristie dans laquelle la fenêtre a été changée, ont

été achetés. Une alarme a été installée, l'estrade a été refaite par un ébéniste et les bancs rénovés. Au total, en 9 ans, 929 000 € auront été dépensés pour rénover l'église. Le département, pour 58 %, et l'Etat, pour 42 %, ont versé globalement 555 000 € de subventions. Il est



donc resté 374 000 €, 40 % des dépenses, à la charge de la commune.

A ROUVERT SES PORTES

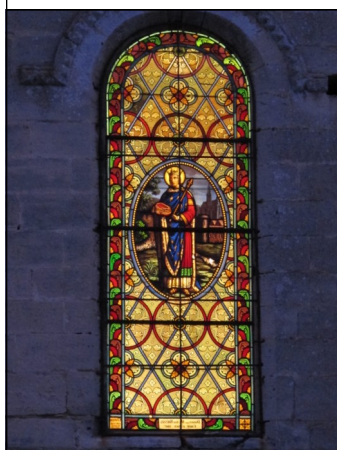


PLUS DE MILLE ANS D'HISTOIRE

C'est en 970 que les premières pierres de taille de l'église d'Angy ont été posées. La tradition laisse entendre que sa construction aurait été demandée par Adelaïde de Guyenne, l'épouse d'Hugues Capet, à une époque où, sur le chemin de Paris à Amiens, Angy comptait parmi les bourgades les plus importantes puisqu'elle a regroupé jusqu'à 500 foyers. Mais aussi parce qu'une source, à laquelle on attribuait des vertus curatives miraculeuses contre les maladies ophtalmiques, coulait à proximité et allait susciter pendant des décennies moult pèlerinages

pour
guérir les
yeux
chaque
17 juillet.

Aux XIe
et XIIe
siècles,
l'église
prend
lente-
ment sa



dimension: les travaux du transept, du chœur polygonal et du clocher s'étalent sur 50 ans. Le monument fait même le grand écart entre deux styles car quelques décennies plus tard, le chœur roman est remplacé par un chœur gothique avant qu'un dernier ouvrage, le collatéral, cet élargissement qui longe la nef, ne soit réalisé, suivi au XVIIIe siècle d'une extension chargée de servir de sacristie. Remarquable par ses dimensions imposantes, le clocher abrite Albertine, une cloche qui a été remplacée en 1830 par celles fondues à la Révolution.

Avant d'entrer, les spécialistes s'arrêtent devant les deux portes qui présentent un détail singulier: leur partie supérieure est taillée dans un même bloc de pierre, ce qui est unique dans la région. A l'intérieur, plusieurs pièces attirent aussi l'attention: un bénitier du XIIe siècle à tête de chimère à droite de l'entrée, un vitrail représentant saint Nicolas et illustrant deux de ses légendes, une statue en chêne polychrome de



la Vierge couronnée à l'enfant de la fin du XVe siècle, sans oublier une statue de saint Jean-Baptiste et celle de saint Clair portant sa tête. Enfin, certains estiment que la pierre tombale, située entre le collatéral et le croisillon nord sur laquelle on distingue une silhouette de femme, pourrait être celle d'Adelaïde.

Preuve de son intérêt architectural, l'église d'Angy a été classée en 1862 sur la liste des monuments historiques.

PLUS DE 100 ÉCOLIERS À LA RENTRÉE !

La menace d'une fermeture de classe, frôlée l'an dernier, est désormais écartée. De 83 en juin 2014, l'effectif total des 4 classes de l'école d'Angy

atteint maintenant 102 enfants, soit un bond de 22 % ! La mise en route de la cantine l'an dernier et du périscolaire cette année n'est pas étrangère à ce retournement de situation.

Le succès de la cantine scolaire n'est plus à démontrer.

Depuis la rentrée, avec un service assuré par Laura et encadrés par les animatrices Julie, Aurélie, Ludvine et Mireille, entre 40 et 50



enfants s'y rendent chaque midi, soit 80 % de plus qu'en 2014. Et les 3/4 d'entre eux ont pris la bonne habitude d'utiliser leur brosse à dents !



OUVERTURE D'UN SERVICE PÉRISCOLAIRE

Après l'ouverture en 2014 d'une cantine, 2015 marque la mise en place du périscolaire à l'école d'Angy ! Ce service était demandé par certaines familles dont les parents travaillent. Assuré par Julie et Aurélie, il fonctionne de 7 heures à 8 h 30 puis de 16 h 30 à 18 h 45. Le soir, après avoir avalé leur goûter, les enfants pratiquent les activités qu'ils souhaitent et les plus grands (CE et CM) peuvent être aidés dans leurs devoirs.



En outre, afin de permettre aux parents de laisser leurs enfants entre de bonnes mains, **le mercredi loisirs vient d'ouvrir**. Chaque semaine, les animatrices s'occupent des jeunes de 11 heures à 12 heures puis de 13 h 30 à 16 h 30 après la cantine. Et son intérêt auprès des familles se traduit déjà par une fréquentation d'une vingtaine d'enfants pour les deux créneaux.

Tél. : 09.72.47.69.83.

INITIATION AU CIRQUE

Suite au succès rencontré dès leur mise en place en septembre 2014, les disciplines des TAP, les temps d'activités scolaires, ont été relancées à la rentrée. Le flamenco, l'environnement et le photovidéo montage ont été complétés par le cirque acrobatique. Vanessa, Aurélie, Valérie

et Ludvine ont été rejointes par Daphné. Mais avec l'augmentation du nombre d'élèves, ces TAP sont encore plus fréquentés cette année. Aussi, des bénévoles ont accepté de soutenir les animatrices. **Suivies par 77 % des élèves scolarisés, ces activités sont toujours gratuites.**



TOUTE LA PARTIE MATERNELLE REFAITE CET ÉTÉ

Is ne devaient refaire que la salle d'accueil, mais ils ont finalement rénové l'ensemble de la maternelle ! Un groupe d'élus, d'agents municipaux et quelques bénévoles ont passé leurs vacances à occuper l'école communale durant le mois d'août. Objectif : redonner un coup de jeune à des locaux défraîchis, éliminer ce qui n'était plus utilis-

ble, assainir les lieux, réorganiser pour davantage de fonctionnalité. Le chantier a duré trois semaines au terme desquelles les plus petits, et leurs enseignantes, ont pu effectuer une rentrée dans des salles aux couleurs pimpantes. Une cloison avec une porte coulissante a succédé à la vieille porte en accordéon. Pour la deuxième année, le grenier a subi une cure d'amaigrissement, et celui donnant sur

la cour de la maternelle a été vidé. Des rideaux ont été installés dans les toilettes. Toutes les portes et fenêtres de l'école ont été repeintes. Enfin, le dangereux grillage de la cour de la maternelle a été remplacé et sécurisé.



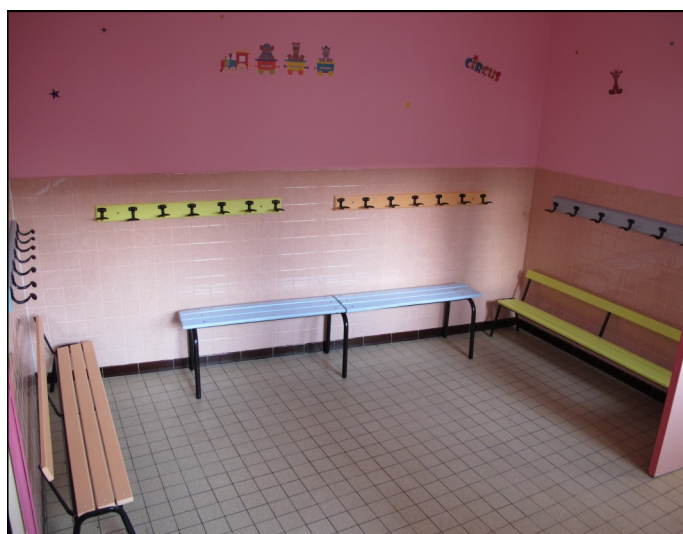
2,5 tonnes

C'est le poids total des déchets, encombrants, objets cassés, papiers jaunis, etc. emmenés à la déchetterie après le nettoyage des greniers de l'école et des locaux de la maternelle.



TOUTE LA PARTIE MATERNELLE REFAITE CET ÉTÉ

Le Maire, qui a prélevé 250 € sur son indemnité afin d'acheter de quoi agrémenter ces salles, remercie tous ceux qui ont fait des dons matériels et participé à cette transformation.



C'EST NOUVEAU

SUCCÈS FOU POUR LA ZUMBA

Si la salsa n'avait pas trouvé d'emblée son public, pour la Zumba, le succès en revanche a été immédiat ! Proposée par l'AJLA, cette nouvelle section a été lancée le mois dernier. Initialement, il était prévu d'utiliser la salle de gymnastique. Mais les organisateurs ont dû faire face à un afflux de demandes. En conséquence, la mairie a effacé l'obstacle en mettant à la disposition du professeur, Vania, la salle multifonction ! Ainsi, elles sont plus d'une cinquantaine chaque semaine (il n'y a pas encore d'hommes...) à se re-



grouper pour se défouler en rythme sur des musiques entraînantes.

Tous les lundis, de 20 h 30 à 21 h 30, dans la salle multifonction.

LA CAPOEIRA ENTRE DANSE ET ART MARTIAL

Art martial aux origines afro-brésiliennes, la capoeira s'est invitée à Angy. Cette danse rythmée particulièrement physique est proposée par une association créée en juin 2015, présidée par Cédric Daoud, et rattachée à une structure nationale. C'est Junior, instructeur dont le niveau équivaldrait au 5^e dan en judo, qui est chargé de dispenser les cours, aussi bien aux jeunes dès 5 ans, qu'aux adultes, dans la salle de gymnastique au sous-sol de la salle multifonction.

Tous les jeudis, de 18 heures à 20 heures. Tél. 06.58.79.63.60.



LA LECTURE À PORTÉE DE TOUS PLACE DE L'ÉCOLE

Serons-nous bientôt tous des enfants de la BAL ? Depuis le 24 septembre, une boîte à livres (BAL) a fleuri à un jet de bille de l'école. La municipalité a souhaité offrir à chacun, jeunes et moins jeunes, l'opportunité de s'adonner à la lecture sans bourse délier. Pas d'abonnement, pas de cotisation. Il suffit de choisir un ouvrage, le lire et le ramener. Ou d'en apporter d'autres - en bon état - pour faire partager ce qui vous aura ému, intrigué ou passionné. Rien n'empêche ensuite les discussions autour de la BAL ! Les livres pour adultes sont placés en hauteur, ceux pour les enfants plus à leur portée.



PREMIÈRE FÊTE DES ASSOCIATIONS

Sous le soleil, la première Fête des Associations d'Angy s'est déroulée au stade Hector-Devos le samedi 3 octobre. Plus d'une douzaine de structures avaient répondu à l'appel de la municipalité. Elles se sont installées dans les vestiaires du football et sous des barnums pour présenter leurs activités. Pour ajouter aux distractions, M. Nicolas avait amené des jeux anciens fabriqués par ses soins. « Encouragés par les naissances ou renaissances d'associations dans notre commune depuis l'arrivée de notre équipe en mairie l'an dernier, nous avons souhaité toutes les regrouper en un même lieu afin qu'elles présentent au public leurs activités.

bres de ces associations qui ne l'auraient pas déjà fait de se rencontrer », a résumé le Maire, Marie-Chantal Noury, au moment de l'inauguration. Elle a insisté sur « l'importance de la vie associative. A l'heure où des jeunes se perdent dans les méandres de la délinquance, les structures locales peuvent se révéler des garde-fous efficaces et des refuges de nos valeurs traditionnelles. Pour cela, il faut des hommes et des femmes offrant leur temps de façon désintéressée. Le cœur d'une collectivité ne peut battre sans ces bénévoles qui font vivre notre tissu associatif. Je veux leur rendre



parvenus à débloquer à nouveau 30 000 € cette année pour aider nos associations angyloises dans l'accomplissement de leurs projets. Et contrairement à d'autres communes, nous ferons en sorte de ne pas rogner dans ce budget. En ce siècle qui ne se rend pas compte qu'il éloigne les êtres en encourageant l'égoïsme, je veux croire que le lien social quotidiennement entretenu par nos associations locales est un mouvement salvateur, ouvert sur le monde, dans lequel on peut faire de belles rencontres et qui est nécessaire à l'épanouissement de chacun d'entre nous. »

Sur la journée, 200 visiteurs se sont déplacés, et ont pu assister à des démonstrations spectaculaires de capoeira et de zumba. Les uns ont pu s'essayer au tir à l'arc ou se renseigner auprès du club du Troisième âge quand les autres empoignaient une raquette de ping-pong ou s'intéressaient à la gymnastique douce dispensée par l'A-JLA. Les responsables d'associations ont semblé satisfaits par cette première qui sera renouvelée en 2016.



Cela peut être l'occasion pour les uns de découvrir des disciplines méconnues ou nouvelles, pour les autres de procéder directement à des inscriptions. Et pour les présidents et mem-

hommage, les remercier pour leur dévouement, et les assurer du soutien plein et entier de la municipalité. Malgré les restrictions budgétaires imposées par l'Etat, nous sommes



PREMIÈRE FÊTE DES ASSOCIATIONS



LES STRUCTURES PARTICIPANTES

- AJLA (gym douce, zumba)
- Angy Bury TT (tennis de table)
- L'Autre rivage (expressions de tous styles)
- Capoeira CVM France
- Le Cercle des jeux de réflexion (cartes à collectionner, Scrabble, échecs, etc.)
- La Chorale d'Angy

- Le Comité des fêtes
 - Détente et Amitié (Troisième âge)
 - FC Angy (football)
 - La Flèche au vent (compagnie d'arc)
 - Le Souvenir français (anciens combattants)
 - Les Supporters de l'AS Saint-Etienne
- auxquels s'était joint le club de généalogie de Mouy.

LA FÊTE COMMUNALE DU 13 AU 20 JUILLET

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Plus d'une centaine d'habitants, petits et grands, se sont regroupés le lundi 13 juillet, dans la cour de l'école, pour se munir de lampions confectionnés par les membres du comité des fêtes. Vers 21 h 30, le cortège de la retraite aux flambeaux s'est mis en marche derrière la sono diffusant des musiques entraînantes. Après un circuit de 2 km, tous se sont rendus dans la salle polyvalente de l'école pour se rafraîchir et manger de la brioche et des chouquettes dans une bonne ambiance.



Les manèges de la fête foraine se sont mis en action dès l'après-midi, samedi 18 juillet, sur la place du village. Lentement, les spectateurs ont convergé vers la rue du Maire, où à 23 heures, alors que la bruine marquait une pause, a été donné le coup d'envoi du feu d'artifice. Nouveauté cette année : le comité des fêtes avait souhaité qu'il soit musical. Le double bouquet final et la sonorisation des tirs

FEU D'ARTIFICE, MANEGES ET BAL

ont manifestement conquis le public qui a longuement applaudi les artificiers. La piste de danse était alors ouverte avec un DJ Disco, et la pluie intermittente n'a pas refroidi les danseurs en action jusqu'à plus d'1 heure du matin.



LA FÊTE COMMUNALE DU 13 AU 20 JUILLET

LA COURSE CYCLISTE

A 8 h 30, dimanche 19 juillet, Christophe Gaine, président du comité des fêtes, a donné le départ de la course cycliste du Prix d'Angy organisé par le

club de Montataire. Exactement 98 coureurs se sont élancés, formant un peloton très dense par rapport aux années précédentes. Une vedette s'était glissée au sein des concurrents: Annabelle Dreville, du VC Beauvais Oise, Championne de France Espoirs du Contre-la-montre. Deux heures et

demie plus tard, deux coureurs du club de Corbeil-Essonnes franchissaient en tête la ligne d'arrivée. Des coupes, des primes et des bouquets ont ensuite été remis aux plus valeureux.



LA CAVALCADE FLEURIE

A 15 heures, le cortège fleuri s'est élancé de l'extrémité du village côté Hondainville. A la suite de la voiture sono-ouvreuse se trouvaient les distributeurs de confettis et leurs carioles de réserves, car pour la première fois, les sachets de confettis étaient remis gratuitement aux spectateurs qui s'en sont donnés à cœur joie. Puis venait le char de Peter Pan et des fées garni d'enfants costumés et conduit par un pirate, le thème de la cavalcade. Le show band Les Auranjas présentait des chorégraphies très appréciées de place en place, suivi par le char des Pirates, les majorettes et le groupe musical d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) accompagnés par un Capitaine Crochet de plus de 3 m de haut, et enfin le magnifique char du bateau des Pirates. Tous les participants, dont plus d'une quarantaine de villageois jeunes et moins jeunes qui s'étaient costumés, se sont rendus jusqu'à la limite de Bury avant de revenir au cœur de la fête foraine où les deux groupes musicaux se sont produits individuellement puis ensemble.



LA FÊTE COMMUNALE DU 13 AU 20 JUILLET



LE REBOND DU LUNDI

Dès 14 heures, lundi 20 juillet, les membres du comité des fêtes ont distribué des tickets de manèges gratuits aux élèves de



l'école communale avec un supplément pour ceux qui avaient participé costumés à la cavalcade. Dans la cour de l'école, les animatrices du centre de loisirs avaient préparé divers jeux permettant aux enfants de remporter des lots, et au milieu des manèges, une initiation aux percussions style Tambour du Bronx était proposée.



LE CENTRE AÉRÉ SUR GRAND ÉCRAN

Vendredi 31 juillet, plus d'une centaine de personnes se sont installées dans la salle multifonction pour assister au spectacle de fin d'année des enfants du centre de loisirs de juillet et de leurs animatrices. Dirigé par Julie Lameyre, il a fonctionné sur le thème du cinéma. Pendant près d'une heure, les enfants ont alterné

sketchs, publicités, danses, chants et courts-métrages, emmenant le public à « Angywood » en revisitant Blanche-Neige, James Bond, Pirate des Caraïbes ou Pretty Woman. Ils sont même parvenus à faire danser les parents sur l'air de l'Age de



glace ! Les animatrices n'étaient pas en reste, qui ont présenté des extraits du Dîner de cons, des Demoiselles de Rochefort, Pulp Fiction et

Camping. Un verre de l'amitié a clos cette joyeuse fin de centre. Durant quatre semaines, ils auront été 45 à fréquenter le centre, dont la plupart ont profité du service de cantine.



LE TIR AUX PELUCHES FAIT MOUCHE

La 3^e édition du Tir aux peluches, la première organisée par la compagnie d'arc La Flèche au vent sur son terrain au stade Hector-Devos, s'est déroulée sur un week-end les 5 et 6 septembre. L'occasion pour les débutants et les chevronnés de se familiariser avec le tir à l'arc instinctif. L'engouement a été tel que près de 200 personnes se sont présentées au jeu d'arc, et plus de 90 ont suivi les conseils des animateurs. Bien que cette opération de découverte ait été placée sur un mode ludique, deux classements ont permis de récompenser les plus performants. En Débutants, Fabrice Pitiot, de Saint-Vaast-de-Longmont, s'est imposé avec 26 points, et en Experts, Corinne Bourasset, de La Flèche au vent, a réalisé 12 points. Les vainqueurs de chaque journée et ceux du week-end ont tous reçu des peluches.

Prochain rendez-vous de la compagnie : la bénédiction du jeu d'arc le samedi 7 novembre.

Entraînements : chaque dimanche au stade Hector-Devos, chemin des

Etangs, de 14 heures à 18 heures.

Contact : 06.23.88.10.05.

Site de la compagnie : www.fleche-perdue.com



CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Une cinquantaine de personnes a participé à la cérémonie patriotique du mardi 14 juillet. Partant de la salle multifonction, le cortège s'est rendu au monument aux morts. Il était composé des drapeaux des associations d'anciens combattants et de la 2^e compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent, d'un détachement des sapeurs-pompiers de Mouy, de deux gradés de la brigade de gendarmerie de Mouy. Marie-Chantal Noury, le maire, Patricia Callard, 2^e adjointe, et Jean-Pierre Dezord, président de l'UMRAC de Bury et ses



environs, ont eu le plaisir d'accueillir Anne Fumery, conseillère départementale. Tous quatre ont déposé

des gerbes avant la minute de silence et la Marseillaise. Un vin d'honneur a conclu cette manifestation.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE

Les élus se sont réunis le lundi 7 septembre à 19 heures, en mairie. M. Alain Martin a été désigné secrétaire de séance.

Délégué à la communauté de communes du Pays de Thelle (CCPT). A l'unanimité, le conseil désigne le Maire, Marie-Chantal Noury, comme conseiller communautaire de la CCPT. La loi du 9 mars 2015 modifie en effet la représentation des communes. Dix d'entre elles perdent un délégué, dont Angy qui n'aura donc plus qu'un représentant.

Dossiers d'urbanisme. A l'unanimité, le conseil accepte l'adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la CCPT le 1^{er} juillet 2015. Il est précisé que la convention pas-

sée avec ce nouveau service ne modifie en rien les compétences et les obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions qui restent de son seul ressort.

Abandon d'une parcelle. A l'unanimité, le conseil accepte d'inscrire dans le domaine public de la commune une parcelle de 32 m² rue de Thury que le propriétaire souhaite céder. En contrepartie, la commune réglera les frais de bornage liés à cette parcelle, soit 230 € HT.

Dispositif Pass Permis Citoyen. A l'unanimité, le conseil accepte la participation de la commune au dispositif mis en place par le conseil départemental. Il s'agit d'accueillir des jeunes de 18 ou 19 ans, dont les

dossiers auront été retenus par le conseil départemental afin qu'ils bénéficient d'une aide du département de 600 € pour passer leur permis de conduire, moyennant une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association. Le Maire signera une convention de partenariat avec le conseil départemental.

Logiciel pour le cimetière. A la majorité (une voix contre de M. Derozier), le conseil autorise le Maire à solliciter la réserve parlementaire du député Edouard Courtial à hauteur de 2 000 € afin d'acquérir un logiciel informatique d'un coût de 4 074 €. Ce programme informatique permettra une gestion plus fine, rapide et complète du cimetière et non plus à la main avec les vieux registres.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE

Taxe communale sur l'électricité.

A l'unanimité, le conseil demande au Syndicat Electricité 60 le reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au titre de 2014 et 2015. Les élus prennent note que cette disposition n'est plus reconduite pour 2016 pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Indemnité du receveur de Mouy.

A l'unanimité, le conseil accepte d'allouer une indemnité de 450,88 € brut à Mme Tellier-Delattre, trésorière à Mouy, pour s'occuper des finances de la commune.

Bureau de l'association foncière d'Angy. A la majorité (*abstentions de MM. Crépy et Derozier*), suite à la demande de la Direction départementale des Territoires, le

contrat de location et de maintenance concernant 2 défibrillateurs pour 1 920 € TTC la première année et 1 680 € TTC à partir de la deuxième année. A celui de la salle multifonction qui est remplacé par un modèle récent s'ajoute désormais un autre appareil installé au stade de football. Par ailleurs, le conseil autorise le Maire à céder en l'état l'ancien modèle obsolète à l'association des Sauveteurs de l'Oise.

Renouvellement de deux Contrats uniques d'insertion (CUI). A la majorité (*vote contre de M. Derozier*), le conseil autorise le Maire à renouveler pour un an les CUI de deux personnes employées par la commune en les passant de 20 heures à 35 heures

Suppression et création de postes.

A l'unanimité, le conseil accepte plusieurs décisions afin que le temps de travail du personnel communal soit adapté à la mise en place du nouveau service périscolaire lors de cette rentrée 2015, à la forte augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire et au départ d'un agent chargé du ménage dans les bâtiments communaux. Un poste d'adjoint technique de 2^e classe passe de 23 à 35 heures, un poste d'adjoint animation de 2^e classe passe de 20 heures à 35 heures, et un poste d'adjoint technique 2^e classe à 11 heures est créé.

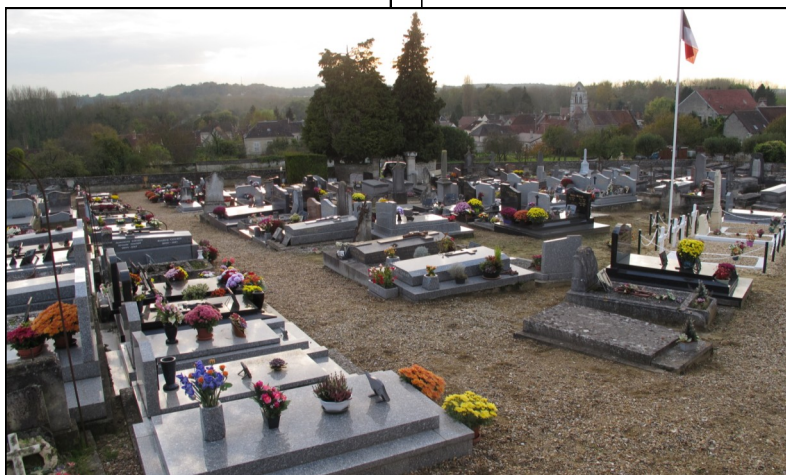
Tarif horaire pour les temps d'activités périscolaires (TAP). A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer les contrats de vacation des 3 personnes recrutées pour les temps d'activités périscolaires au taux de 25 € brut l'heure d'intervention et la demi-heure de préparation.

Projet éducatif territorial (PEDT).

A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer une convention relative au Projet éducatif territorial avec la Caisse d'allocations familiales qui versera à la commune une aide spécifique pour les trois nouvelles heures de temps d'activités périscolaires dégagées par la réforme.

Décisions modificatives. A l'unanimité, le conseil accepte des réajustements de crédits, notamment pour percevoir le remboursement de la TVA en 2016 sur des opérations transférées de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

La séance a été levée à 20 h 30.



Un logiciel informatique offrira aux élus une meilleure gestion du cimetière.

conseil accepte de renouveler le bureau de l'association foncière d'Angy qui ne fonctionnait plus depuis 1994. Sont nommés titulaires MM. Jean Santune, Michel Tassard et Jean-Claude Godin ; sont nommés suppléants MM. Jean Aubert et Evelyn Delestrée.

Acquisition et cession de défibrillateurs. A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer un

par semaine, sachant que l'Etat supporte 70 % du salaire sur 20 heures.

Contrat de fourniture d'électricité. A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer un contrat avec EDF collectivités qui simplifiera la fourniture d'électricité à la salle multifonction sans modification des tarifs actuels.

INFOS DIVERSES

Un second défibrillateur, après celui du sous-sol de la salle multifonction, a été placé au stade Hector-Devos. Dix-neuf personnes (agents communaux, enseignantes, membres d'associations) ont été formées à son utilisation. ►



◀ Située au-dessus du bâtiment des services techniques le plus proche de l'école communale, elle était en piteux état et des morceaux étaient même prêts à tomber dans la cour de l'école : la sirène du village a été changée le 30 septembre pour un montant de 5 468 €.



Près de 60 exposants ont participé à la deuxième bourse aux vêtements de l'AJLA et du CCAS qui a occupé la salle multifonction durant deux jours les samedi 10 et le dimanche 11 octobre.



◀ Guillaume Leguay, conseiller municipal, a suivi une formation à la gestion de proximité des bio-déchets délivrée par le Pays de Thelle. Il est désormais guide-composteur et référent pour la commune dans ce domaine.



◀ Comme l'an dernier, la commune a relevé le défi de l'opération « Nettoyons la nature » à l'instigation du service Jeunesse. Samedi 10 octobre, ils étaient ainsi plus d'une trentaine, jeunes et moins jeunes, sensibilisés au respect de l'environnement, à se munir de gants et de sacs poubelle pour récupérer les déchets. Le volume de l'an dernier, qui était de 120 kg, a été dépassé puisque le groupe a collecté 133 kg d'ordures abandonnées.



Angy à la Une ! Preuve s'il en est du nouveau dynamisme qui anime la commune, celle-ci se retrouve en première page de différents périodiques : le Bleuet qui revient sur le ravivage de la Flamme de l'Arc de Triomphe à laquelle le Maire et le premier adjoint ont participé le 19 mai, et Missio, le bulletin de l'évêché de l'Oise, qui annonce la réouverture de l'église Saint-Nicolas.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Vendredi 30 et samedi 31 octobre : spectacle « Les années 80 » du comité des fêtes.

Samedi 7 novembre : inauguration et bénédiction du jeu d'arc.

Mercredi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts à 11 h 30.

Dimanche 6 décembre : premier tour des élections régionales de 8 heures à 18 heures.

Samedi 12 décembre : spectacle Eva pour la vie, contre le cancer des jeunes.

Dimanche 13 décembre : deuxième tour des élections régionales et Noël des écoliers.

Jedi 31 décembre : repas-spectacle du Réveillon organisé par le comité des fêtes.



Grâce au conseil départemental, notre commune est dorénavant signalée de part et d'autres du rond-point sur la D 12.

Continuons d'avancer !

Je remercie tous ceux qui se sont émus du dernier tract du groupuscule local Udica (toujours courageusement anonyme) pour le soutien qu'ils m'ont apporté. Je leur confirme que nous poursuivons notre marche en avant afin de doter la commune des services qu'elle mérite pour assurer le bien être de chacun. Plutôt que de répondre aux propos insultants et sans intérêt, je préfère utiliser nos pages pour revenir sur ce qui a animé notre village ces dernières semaines.

Marie-Chantal NOURY

Bulletin municipal d'ANGY
Mairie, 4, place Henri-Barbusse,
60250 ANGY

Directeur de la publication:

Marie-Chantal NOURY

Conception-réalisation:

Mairie d'ANGY

Tirage: 530 exemplaires

Diffusion: octobre 2015